

Séance du 4 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

**Annule et remplace la délibération 2024-017**

L'an deux mille vingt quatre

Le quatre avril

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absents excusés :** Mme GAURENNE Sylvie - M. BUL Alain

**Secrétaire de séance :** M. PINEDE Jean-Marie

**Date de convocation :** 29 mars 2024

Objet de la Délibération :

**Affouage 2024**

**2024 / 019**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur le projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 par l'ONF des coupes suivantes :

**Parcelle 24 (partie)**

**Parcelle 4 (partie)**

**Parcelle 33 (partie)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

... **ACCEPTE** le projet d'inscription de la coupe ci-dessus,

... **DESIGNE** comme garants :

- M. ECHARD Vincent,
- M. GAURENNE Claude,
- M. BATAILLE Gilbert,

... **SOLLICITE** la délivrance de la coupe à la commune,

... **DIT** que le tarif est établi à hauteur de 40 €, les menus produits de 4 stères sont fixés à 85 €,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de fixer en relation avec l'agent responsable de la coupe, ou en son absence avec l'agence, la destination des produits supplémentaires à mobiliser dans la coupe d'affouage concernée (produits accidentels survenus après martelage, voire éventuellement lots à rajouter),

... **RAPPELLE** que le délai d'exploitation est fixé à deux ans,

... **RAPPELLE** le règlement intérieur à respecter,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture  
066-216601880-20240404-2024-019-DE  
Date de réception préfecture : 24/04/2024